

UNE DECLARATION DE M. EDMOND LEBURTON

Le site de Focant : les chances de la Belgique sont très sérieuses

Les experts du C.E.R.N. viendront examiner le terrain les 12 et 13 juin

A la veille d'une importante visite d'experts du C.E.R.N. (Centre européen de recherche nucléaire), au site de Focant, proposé par la Belgique pour l'implantation d'un synchrotron à protons, M. Edmond Leburton, ministre des Affaires économiques, accompagné de plusieurs hauts fonctionnaires de son département, s'est rendu mardi sur le terrain.

On sait que plusieurs autres sites ont été proposés : Le Luc (France), dans des grès permians, Doberdo (Italie), dans des calcaires éomaniens, Drenssteinfurt (Allemagne), dans une marne calcaire du Crétacé, et Göpfritz (Autriche), dans une granulite. Pour notre pays, certains impératifs de dimensions, de planité et de résistance du sol limitaient le choix du site. Après des études comparatives, de plu-

sieurs sites, ce fut un tronçon de la bande schisteuse, appelée Famenne, qui fut retenue.

Après avoir établi une carte géologique, on a également entrepris des prospections sismiques, des profils électriques et une campagne de 87 sondages plus ou moins profonds.

L'hydrologie du site ayant prêté le flanc à la critique, il a été procédé au creusement de deux puits profonds de 30 mètres et d'une galerie de 650 mètres de longueur, pour mesurer l'influence des pompes sur la nappe aquifère. Un des puits a été creusé à un des endroits les plus tourmentés, désignés par le C.E.R.N.

Le ministre et sa suite ont visité la galerie souterraine, dont le percement a été achevé vendredi dernier. Cette galerie, qui ne nécessite aucun étançonnage démontre la solidité de la roche à cet endroit. Les suintements de l'eau pourront facilement être drainés. On envisage de rejeter les eaux d'infiltration, par leur propre force de gravité, au moyen d'un conduit sous-terrain de 19 kilomètres, qui se jettera dans la Meuse.

M. Leburton a notamment déclaré que les chances de Focant sont très sérieuses pour devenir le siège d'une des plus grandes organisations scientifiques internationales, doté d'un accélérateur de particules de 200 Gev, qui pourra être porté à 300 Gev par la suite. Il représentera un investissement de vingt milliards, montant auquel la Belgique participera pour 5 p.c. Cet accélérateur occupera cinq mille techniciens (surtout des ingénieurs) et en permanence, deux à trois mille physiciens et chercheurs européens en provenance des différentes universités d'Europe. Ce cyclotron qui sera le plus puissant au monde, servira uniquement à la recherche fondamentale. Les frais de fonctionnement de cet instrument s'élèveront à trois milliards par an. Il s'agit, en fait, d'un « laboratoire hôtel » qui occupera dix fois plus de physiciens extérieurs à ceux du Centre.

M. Levaux, délégué du gouvernement belge au C.E.R.N. et M. Delmer, chef des services géologiques de l'Etat, ont fourni de multiples explications sur les travaux d'études géotechniques, engagés depuis environ six ans. Tant sur le plan géologique que sur le plan hydrogéologique les études se sont révélées concluantes.

Le proton circulera dans une gale-

rie circulaire d'un pourtour de 7 km. 600 et d'une profondeur de 30 m.

Le Comité d'experts du C.E.R.N. est attendu à Focant pour les 12 et 13 juin prochain. Il sera composé d'un Norvégien, d'un Français et d'un Hollandais.

Après la visite des experts, la galerie de 650 m, sera remplie d'eau, et ensuite vidée, afin de pouvoir contrôler une nouvelle fois, le degré de tassement du sol à cet endroit.

On sait que la décision finale quant au choix du site doit être prise au mois d'octobre prochain, au niveau des gouvernements des pays intéressés. Entre-temps, les travaux préparatoires en vue d'établir le cahier des charges ont coûté 80 millions à l'Etat belge. Ces travaux n'auront pas été inutiles car ils présentent un sérieux acquis pour nos géologues.

A l'occasion de sa visite dans la région, M. Leburton a également rencontré M. Detal, bourgmestre de Focant. Le ministre l'a assuré que, si le projet se réalise, tout sera mis en œuvre pour que la plaine de Focant devienne le symbole d'une grande réalisation.

J.-V. H.

La controverse autour de la « double appartenance » du Brabant wallon

A la suite des réactions qu'a suscitées la déclaration du président de la Chambre de commerce et d'industrie de l'arrondissement de Nivelles, en faveur de la « double appartenance », lors de son discours à l'inauguration de la Foire commerciale de Nivelles, les membres du conseil d'administration ont tenu une assemblée extraordinaire pour en examiner les termes exacts.

Au cours de son allocution, M. Van de Wyer a affirmé qu'il ne fait de doute pour personne que, dans le domaine linguistique et culturel, le Brabant wallon appartient exclusivement à la terre wallonne et veut faire partie du complexe wallon.

Dans le domaine économique, il estime que des courants importants rattachent le Brabant wallon à la Wallonie et particulièrement au Centre et à Charleroi; à ce titre, le Brabant wallon appartient à l'économie wallonne.

Mais à côté de cela, a dit le président, il existe un fait économique qui le rattache aussi à Bruxelles et au Brabant dans son ensemble. M. Van de Wyer a fait état d'une situation qu'il prétend incontestable, mais son interprétation ne peut pas être considérée comme une prise de position de la Chambre de commerce.

V. (N.)

**POR SI ES
DE SU
INTERÉS.**

GABINETE DE PRENSA.

J.E.N.